



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION I - INFORMATION DU PRODUIT ET ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : NUWAY MYKO MIX TRANSPLANTEUR

Nom du Fabricant Les Marques NUWAY Brands	Numéro de téléphone d'urgence: +1 (450) 454-0855
Adresse 2410 Rue Principale Saint-Michel (Québec) J0L 2J0 CANADA	Numéro de téléphone pour information: +1 (866) 433-3505
	Date: 2018/01/01
	Préparée par: Développement de produits, Les Marques NUWAY Brands

## SECTION II - INGREDIENTS (COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS)

NOM	NO. CAS	TENEUR (% p/p)	LIMITE D'EXPOSITION		
			OSHA PEL	ACGIH TLV	RSST (VEMP)
Perlite expansée	93763-70-3	18	15.0 mg/ m <sup>3</sup> (T) 5.0 mg/ m <sup>3</sup> (R)	10.0 mg/ m <sup>3</sup> (T) 5.0 mg/ m <sup>3</sup> (R)	10.0 mg/ m <sup>3</sup> (T) 5.0 mg/ m <sup>3</sup> (R)
Ingrédients non contrôlés		82			

T :MASSE TOTALE R :MASSE RESPIRABLE PERLITE PEUT CONTIENT <0.6% QUARTZ (CAS# 14808-60-7)

## SECTION III – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Solide, Fibreux avec granules	PRESSION DE VAPEUR (MM HG) :	Non applicable
APPARENCE :	Fibres brunes/granules blancs	POINT D'ÉBULLITION :	Non applicable
ODEUR :	Odeur de terre	DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) :	Non applicable
DENSITÉ RELATIVE (H <sub>2</sub> O = 1) :	0.2g/mL	POINT DE FUSION :	Non applicable
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Insoluble	TAUX D'ÉVAPORATION (BUTYL ACETATE = 1) :	Non applicable

## SECTION IV – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MESURE SPÉCIALE EN CAS D'INCENDIE :	Aucune	POINT D'ÉCLAIR :	Non applicable
MOYEN D'EXTINCTION :	Eau	LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (LFL)	Non applicable
DANGER DE FEU OU D'EXPLOSION :	Aucun	LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (UFL)	Non applicable

## SECTION V – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Stable
CONDITIONS À ÉVITER :	Aucun connu
INCOMPATIBILITÉ(S) :	Non réactif
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Aucun connu
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas

## SECTION VI – IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'ABSORPTION	Inhalation	Cutané	Oculaire	Ingestion
		X	Blessures ouvertes	X
EFFETS AIGUS	Inhalation	Contact cutané	Contact Oculaire	Ingestion
	Irritation	Sans effet	Irritation	Sans effet
EFFETS CHRONIQUES				
INHALATION :	Inhalation sur une période prolongée d'une grande quantité de poussières peut amener à l'obstruction des poumons, irriter la membrane muqueuse et rendre les poumons vulnérables aux maladies respiratoires.			
CONTACT CUTANÉ :	Sans effet			



## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION VII – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS CANCÉRIGÈNES :	Aucune donnée disponible
EFFETS MUTAGÈNES :	Aucune donnée disponible
EFFETS TÉRATOGENES :	Aucune donnée disponible

### SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE:	S'il y a présence de poussière, utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH ou MSHA pour ce type de poussière.
VENTILATION:	Lorsqu'il y a présence excessive de poussière, il est recommandé de ventiler les lieux.
GANTS PROTECTEURS:	Habituellement non nécessaires mais suggérées lorsqu'il y a des blessures ouvertes qui ne sont pas bien protégées.
PROTECTION OCULAIRE:	Des lunettes de sécurité devraient être portées lorsque la quantité de poussière est assez élevée pour causer une irritation.
VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:	Vêtements de travail habituels.

### SECTION IX – PREMIERS SOINS

INHALATION :	Amener la victime à l'air frais.
CONTACT CUTANÉ :	Garder les blessures ouvertes couvertes et propres, si contact, nettoyer avec de l'eau et du savon.
CONTACT OCULAIRE :	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau.

### SECTION X – MEASURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Utiliser une méthode de nettoyage qui ne soulève pas la poussière.

### SECTION XI – MANUTENTION, ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

PRÉCAUTIONS LORS DE LA MANIPULATION ET DE L'ENTREPOSAGE:	S'il y a présence excessive de poussières, éviter de la respirer en utilisant une ventilation adéquate et/ou un appareil respiratoire approuvé NIOSH ou MSHA pour ce type de poussière.
AUTRES PRÉCAUTIONS:	Des lunettes de sécurité devraient être portées lorsque la quantité de poussière est enlevée.
ÉLIMINATION:	Les résidus de ce produit ne sont pas considérés dangereux. Disposer de tous les résidus conformément aux lois fédérales, provinciales et locales.

### SECTION XII – AUTRE INFORMATION

#### SIGNIFICATIONS DES ABRÉVIATIONS :

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	OSHA	Occupational Health and Safety Administration
CAS	Chemical Abstracts Service (Registration number)	PEL	Permissible Exposure Limit
MSHA	Mine Safety and Health Administration	RSST	Réglemente sur la santé et la sécurité du travail
NFPA	National Fire Protection Association	TLV	Threshold Limit Value
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health	VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

### SECTION XIII – REGULATORY INFORMATION

L'information mentionnée dans cette fiche est exacte et fiable au meilleur de notre connaissance à cette date. Cependant, cette information ne devrait pas être interprétée comme étant la garantie de son exactitude et de sa fiabilité, ou comme étant complète. Aucune garantie de toute sorte n'est donnée ou impliquée et Les Marques NUWAY Brands Inc. ne sera pas responsable des dommages, pertes, blessures, ou dommages consécutifs qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la dépendance de l'information mentionnée ci-haut. Les utilisateurs devraient toujours mener leurs propres recherches quant à la pertinence des renseignements pour une utilisation spécifique.